

LA GESTION DU PAPIER AU BUREAU

Le travail de bureau consomme de grandes quantités de papier : de **50 à 75 kg/an/employé** !

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le papier est constitué de cellulose extraite du bois. Des millions d'hectares de forêts sont abattus chaque année dans le monde pour couvrir nos besoins en papier, entraînant ainsi la destruction de riches écosystèmes des forêts anciennes.

Une forêt est dite « ancienne » si elle n'a jamais été exploitée à échelle industrielle par l'homme; son développement écologique n'a donc pas été perturbé depuis son origine, ce qui lui confère une valeur irremplaçable.

Au niveau mondial, 42% du bois exploité commercialement sert à fabriquer du papier.

17 % du bois utilisé provient de forêts vierges.

En Europe, les producteurs de papier ont certes augmenté la superficie des forêts mais au détriment des équilibres éco-logiques. En effet, aux forêts naturelles, ils ont substitué des plantations gérées par des méthodes de l'agriculture intensive (utilisation de pesticides), pauvres en espèces et menaçant la diversité biologique.

En Belgique, le bois utilisé pour la fabrication du papier provient d'une part des déchets de scieries (76 % de l'approvisionnement résineux), et des bois d'éclaircie, de taillis et houppiers (83 % de l'approvisionnement feuillus). Les zones d'approvisionnement en bois sont principalement centrées sur un rayon de quelques centaines de kilomètres, couvrant le Nord de la France, l'Ouest de l'Allemagne et les forêts belges et luxembourgeoises.

Outre les déséquilibres liés à ce type de culture et à un abattage important, la fabrication du papier provoque bien d'autres nuisances: il faut beaucoup d'eau pour extraire la cellulose et beaucoup d'énergie pour sécher le papier.

La production est source de nombreuses pollutions: dioxyde de carbone (CO₂) et composés soufrés sont rejetés dans l'atmosphère.

Les eaux sont contaminées par les matières organiques, surtout des organochlorés si le

blanchiment de la pâte fait intervenir du chlore. Ces substances dangereuses, souvent cancérogènes, persistent dans l'environnement et s'accumulent dans les chaînes alimentaires.

De plus, notre consommation de papier engendre de grandes quantités de déchets.

LA FABRICATION DU PAPIER

Le bois est composé de 50 à 80% de cellulose et de 20 à 30% de lignine. La cellulose est faite de fibres, de longueurs variables, reliées entre elles par la lignine.

C'est la cellulose qui sera à la base de la pâte à papier. Plus les fibres sont longues (c'est le cas des résineux, les sapins, en général), plus le papier sera résistant.

Les bois qui arrivent à la papeterie sont d'abord écorcés puis finement broyés. Pour fabriquer la pâte, deux types de procédés sont utilisés, selon que l'on souhaite ultérieurement produire du papier avec ou sans bois.

Pâte mécanique (pour papiers "avec bois")

Le bois est défibré au moyen de meules ou de râpes. Les fibres extraites du bois sont entraînées par un courant d'eau. On obtient alors une pâte dite mécanique, qui contient encore des fibres de cellulose et de la lignine.

Cette lignine a un gros défaut : elle fait jaunir le papier lorsqu'il est exposé à la lumière. Cela convient bien pour fabriquer du papier à courte durée de vie, tel que le papier journal.

Pâte chimique (pour papiers "sans bois")

Un autre système consiste à isoler la cellulose au moyen de produits chimiques et à supprimer la lignine. Dans ce procédé, les copeaux de bois sont cuits à l'aide de produits à base de soufre et sont ensuite blanchis par des produits oxydants.

Une fois la pâte blanchie, on obtient une pâte dite chimique. Celle-ci est utilisée pour fabriquer du papier de qualité supérieure, avec une durée de vie plus longue : livres, etc. Ce papier ne contient plus de lignine et est appelé "papier sans bois".

Le blanchissement du papier

Auparavant, la pâte à papier était blanchie à l'aide de gaz chloré. Cela entraînait d'import-



RÉGION WALLONNE

Avec le soutien du
Ministre wallon de
l'Environnement



ÉCOCONSO du conseil à l'action

59 Avenue Cardinal Mercier, 5000 Namur

www.ecoconso.be | 081/730.730

Fiche N°5

tants rejets d'organochlorés dans les eaux. La charge organochlorés est mesurée en kilos d'AOX (Absorbable organic halogens) par tonne de pâte produite.

Un papier fabriqué avec des pâtes blanchies sans chlore gazeux est dit "**sans chlore**" ou ECF (Elementary Chlorine Free).

Un papier fabriqué avec des pâtes blanchies sans aucun agent chloré est dit "**totalemt sans chlore**" ou TCF (Totally Chlorine Free).

Les valeurs AOX étaient très largement au-dessus des 3 kg par tonne dans les années 80 et elles sont descendues à moins de 0,5 kg par tonne.

CONSEILS

Le choix de papiers plus écologiques, leur utilisation rationnelle et le recyclage contribuent à réduire considérablement les effets néfastes sur l'environnement.

Limiter la consommation

- Le verso de feuilles imprimées peut servir de brouillon, d'autant plus s'il s'agit de papier recyclé plus opaque que le papier «classique».
- Il faut limiter la multiplication des documents aux seuls besoins. Par exemple : ne pas imprimer systématiquement ses E-mails !
- Utiliser de papiers plus légers, de marges plus étroites et de polices adaptées.
- Nettoyer les fichiers d'adresses (importantes économies au niveau des frais postaux à la clé).
- Bien des documents peuvent être imprimés en recto-verso (procès-verbaux, rapports, copies de lettres,...). Cela est d'autant plus facile si on a choisi dès le départ des appareils (imprimante, photocopieuse) qui proposent cette fonction automatiquement.
- Utiliser la fonction «réduction» de la photocopieuse ou de l'imprimante permet souvent de mettre deux pages sur une feuille.
- De nombreux abonnements (journaux officiels, abstracts,...) peuvent s'obtenir sous format électronique.

Privilégier le papier recyclé !

Voir la fiche n°46 "Le papier recyclé".

Choisir du papier portant le label FSC

Si l'on doit tout de même travailler avec un papier non recyclé, privilégions un papier portant le label FSC (voir encadré).

Trier les déchets

La majorité des vieux papiers qui se trouvent dans nos poubelles sont récupérables et peuvent être utilisés pour la fabrication de papier recyclé.

Pour rendre possible ce recyclage et obtenir un papier recyclé de qualité, il faut soigneusement trier les déchets de papier avant de les remettre à une collecte sélective.

- Enlever les "attache-tout" et les fenêtres des enveloppes.

LES LABELS DU PAPIER

Ange bleu



Les fibres de papier proviennent à 100% de vieux papiers (tolérance de 5%), dont au moins 65% doivent provenir de sortes de papiers inférieures, moyennes et résistantes. Les déchets résultant de la production de papier ne sont pas considérés comme du vieux papier.

Pour le traitement du vieux papier, il faut renoncer aux azurants optiques, au chlore ou autres décolorants. <http://www.blauer-engel.de>

Le cygne nordique:



Au moins 15 % des fibres doivent provenir des forêts certifiées durables ou au moins 50 % des fibres doivent provenir des restes de bois de scierie.

Faibles émissions d'halogènes organiques, de matières chimiques consommant de l'oxygène, de soufre et d'oxydes d'azote. <http://www.svanen.nu/>

FSC international



Les produits qui présentent le label FSC contiennent du bois en provenance de forêts exploitées en respectant l'environnement et les aspects sociaux. Chaque entreprise transformant du bois FSC doit être certifiée FSC pour garantir le rattachement direct à la forêt d'origine. Pour qu'un produit puisse être muni du label FSC, il faut qu'une proportion d'au moins 50% de fibres de bois utilisées soient certifiées FSC s'il ne contient pas de matière recyclée. Avec une proportion de matière recyclée > 50%, un pourcentage d'au moins 17,5% des fibres doivent être certifiées FSC. <http://www.fsc.org>

L'écolabel européen



Prise en compte de toutes les étapes du cycle de vie du papier sur de nombreux impacts : consommation d'énergie, rejets gazeux, effluents liquides, origine des fibres, gestion des forêts, utilisation de substances chimiques, gestion des déchets, etc.

<http://www.ecolabel.be>

Voir fiche n°71 "L'écolabel pour le papier à copier."

- Ne sont pas recyclables : les enveloppes à fenêtre, le papier «thermosensible» (fax), les étiquettes, les essuies et les mouchoirs en papier, les papiers auto-copiants, les emballages alimentaires et tout papier gras ou souillé.

Contacts :

Pour faire enlever les vieux papiers renseignez-vous auprès du service régional compétent:

- Région wallonne : 0800/11.901 (gratuit)
- Région bruxelloise : 0800/981.81(Bruxelles propre) ou 02/775.75.75 (IBGE)